



PACIFIQUE

La relation de L'Union avec la région du Pacifique s'articule autour d'aspects économiques et politiques ainsi que du développement. L'Union est le deuxième partenaire commercial de la région du Pacifique et en juin 2018, des négociations ont été ouvertes en vue de conclure des accords de libre-échange complets avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Elle a noué des partenariats avec les 15 États insulaires indépendants du Pacifique, lesquels sont axés sur le développement, la pêche et le changement climatique, ainsi qu'avec les quatre pays et territoires d'outre-mer et le Forum des Îles du Pacifique.

BASE JURIDIQUE

- Titre V (action extérieure de l'Union) du traité sur l'Union européenne (traité UE);
- titres I à III et titre V (politique commerciale commune, coopération au développement et aide humanitaire, et accords internationaux) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE);
- accord-cadre Union européenne-Australie;
- accord UE-Nouvelle-Zélande de partenariat sur les relations et la coopération;
- accord de partenariat entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Communauté européenne et ses États membres (accord de Cotonou).

L'UNION EUROPÉENNE ET LA RÉGION PACIFIQUE

L'Union et la région pacifique entretiennent une relation de longue date et partagent des valeurs ainsi que des liens économiques et commerciaux étroits. Dans la région, l'Union a noué des partenariats avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les 15 États insulaires indépendants du Pacifique, les quatre pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de la région et le Forum des Îles du Pacifique (FIP).

L'Union européenne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont des partenaires partageant les mêmes conceptions et ayant des valeurs et des intérêts communs. Elle a établi avec ces deux pays des relations étroites, tant au niveau de leurs autorités que du secteur privé, dans un grand nombre de domaines tels que le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, le commerce mondial fondé sur des règles, la sécurité et le développement, la recherche technologique et les Droits de l'homme.

La relation de l'Union avec les Îles du Pacifique se fonde traditionnellement sur la coopération au développement dans le cadre du partenariat entre l'UE et les pays



d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Ces dernières années, cette relation a été étendue à d'autres secteurs tels que l'environnement, la bonne gouvernance, l'énergie, le changement climatique, la pêche et les Droits de l'homme.

A. Australie et Nouvelle-Zélande

1. Australie

L'Union européenne et l'Australie entretiennent un partenariat de longue date qui remonte aux années 60. À l'heure actuelle, leur relation repose sur [l'accord-cadre de 2017 entre l'Union européenne et l'Australie](#). Cet accord est axé sur le dialogue politique, des questions de sécurité, la coopération internationale, l'économie et le commerce, la justice, la culture et l'éducation, l'énergie et l'environnement. Il est en cours de ratification, mais s'applique à titre provisoire depuis octobre 2018. Outre ce traité, l'Union et l'Australie ont signé 19 traités bilatéraux et entretiennent des dialogues bilatéraux réguliers.

L'Australie est un partenaire commercial important pour l'Union européenne. En 2018, l'Union européenne était le deuxième partenaire commercial de l'Australie pour les biens, avec un montant de 47,7 milliards d'euros. L'Australie est le 18^e partenaire commercial de l'UE et les principales catégories de produits exportés sont les machines et des produits chimiques et agricoles. Les principales exportations de l'Australie à destination de l'Union sont des minerais, des matières premières et des objets manufacturés. L'Union et l'Australie négocient un accord de libre-échange afin de faciliter les échanges commerciaux entre les deux parties. Le Conseil a donné mandat à la Commission en mai 2018 et le premier cycle de négociation a eu lieu à Bruxelles en juillet 2018. Le deuxième cycle s'est déroulé en novembre 2018 et le [troisième](#), le dernier en date, a eu lieu à Canberra (Australie) en mars 2019.

2. Nouvelle-Zélande

Les relations entre l'Union et la Nouvelle-Zélande sont actuellement régies par [l'accord de partenariat sur les relations et la coopération](#) qu'elles ont signé le 5 octobre 2016. Cet accord facilite les échanges bilatéraux en renforçant le dialogue politique et en améliorant la coopération sur les questions économiques et commerciales ainsi que dans un large éventail d'autres domaines, de l'innovation, l'éducation et la culture à la migration, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la criminalité organisée et la cybercriminalité, en passant par la coopération judiciaire.

L'Union est le troisième partenaire commercial de la Nouvelle-Zélande après la Chine et l'Australie. En 2018, le volume des échanges de biens entre l'Union et la Nouvelle-Zélande s'est élevé à 9,5 milliards d'euros. Les exportations de la Nouvelle-Zélande vers l'Union sont principalement composées de denrées alimentaires et de matières premières, tandis que les principaux produits d'exportation de l'Union vers la Nouvelle-Zélande sont des machines et de l'équipement de transport. Les deux parties négocient actuellement un [accord de libre-échange](#). Après l'approbation par le Conseil d'un mandat pour l'Union, le 22 mai 2018, des négociations ont été officiellement engagées le 21 juin 2018. Au cours du premier cycle de négociation, qui s'est tenu entre le 16 et le 20 juillet 2018, les deux parties se sont entendues sur la plupart des aspects négociés. Le deuxième cycle de négociation s'est déroulé du 8 au 12 octobre 2018 à Wellington (Nouvelle-Zélande). Le troisième cycle de négociation, et le dernier en date, a eu lieu à



Bruxelles du 18 au 22 février 2019. Un quatrième cycle est prévu en Nouvelle-Zélande en mai 2019.

B. Autres pays du Pacifique

Les quinze États insulaires indépendants du Pacifique^[1] ont une superficie combinée de 528 000 km² et font partie du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Les relations de l'Union avec ces États insulaires indépendants du Pacifique sont axées principalement sur la coopération au développement, la pêche et le changement climatique.

La stratégie de l'Union européenne à l'égard des États insulaires indépendants du Pacifique, telle qu'exposée dans la communication conjointe de 2012 intitulée [«Vers un partenariat renouvelé pour le développement UE-Pacifique»](#), s'inscrit dans le cadre de [l'accord de Cotonou](#) conclu avec les pays ACP, qui arrive à échéance le 29 février 2020. En octobre 2016, le Parlement européen a adopté une [résolution](#) sur l'avenir des relations ACP-UE au-delà de 2020. En décembre 2017, la Commission a présenté au Conseil une proposition de directives de négociation. Dans [l'avis](#) sur les négociations à venir qu'il a adopté le 14 juin 2018, le Parlement s'est félicité de la future architecture globale de coopération entre l'Union et les pays ACP et a insisté sur l'importance du renforcement de la dimension parlementaire du partenariat. Le Conseil a adopté le mandat de négociation du futur accord entre l'UE et les pays ACP en juin 2018. Le groupe des pays ACP a adopté sa position de négociation le 30 mai 2018. Les négociations ont été officiellement ouvertes le 28 septembre 2018 et le premier cycle de négociation s'est achevé en décembre 2018. Les discussions doivent être menées à bien avant l'expiration de l'accord en 2020.

L'Union est le [cinquième partenaire commercial](#) de la région Pacifique, avec un volume d'échanges de 1,5 milliard d'euros en 2018. Les négociations d'un accord de partenariat économique complet entre l'Union européenne et les États insulaires du Pacifique ont été suspendues en 2015 dans l'attente d'un bilan de la gestion des ressources halieutiques du Pacifique. Entretemps, l'Union a conclu [un accord de partenariat économique intérimaire avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Fidji](#), lequel a été ratifié par le Parlement européen en janvier 2011. Le Samoa a récemment achevé son processus d'adhésion à cet accord de partenariat économique, qu'il a commencé à appliquer à titre provisoire le 31 décembre 2018. Les Îles Salomon ont présenté une demande officielle d'adhésion en 2018; les négociations sont en cours. En juillet 2018, les Tonga ont également fait part de leur intention d'adhérer à l'APE.

L'Union est le troisième bailleur de fonds en matière [d'aide au développement](#) en faveur des pays ACP du Pacifique après l'Australie et le Japon. Le [Fonds européen de développement](#) (FED) est le principal instrument de l'aide européenne à la coopération au développement au titre de l'accord de Cotonou. Les fonds octroyés aux pays ACP du Pacifique et aux quatre PTOM de la région pour la période 2014-2020 au titre du 11^e FED s'élèvent à quelque 800 millions d'euros. Les fonds du 11^e FED sont

[1] Les quinze États insulaires indépendants du Pacifique sont les suivants: les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Timor-Oriental, qui représentent ensemble 90 % des terres émergées et de la population, ainsi que 12 petits États insulaires en développement: les Îles Cook, Kiribati, la Micronésie, Nauru, Niue, les Palaos, les Îles Marshall, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, les Tuvalu et le Vanuatu.



complétés par plusieurs programmes thématiques relevant de différents instruments de financement.

Les États insulaires indépendants du Pacifique sont confrontés à des enjeux majeurs en matière de développement et de climat. Dans le domaine du changement climatique, l'Union européenne et les petits États insulaires en développement du Pacifique ont défendu un accord de Paris ambitieux et global lors de la 21^e conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP 21) de 2015. La 23^e conférence (COP 23), qui a eu lieu à Bonn (Allemagne) du 6 au 17 novembre 2017, a été présidée par les Fidji.

Le Forum des Îles du Pacifique (FIP), groupement politique qui compte 18 membres, est un interlocuteur de l'Union européenne pour ce qui est de l'aide au développement et des négociations commerciales. Ce groupement rassemble l'Australie, les Îles Cook, la Micronésie, les Fidji, Kiribati, Nauru, la Nouvelle-Zélande, Niue, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Marshall, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, les Tuvalu, le Vanuatu, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont, avec Pitcairn et Wallis-et-Futuna, les quatre pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de l'UE dans la région.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Les relations du Parlement européen avec les parlements australien et néo-zélandais remontent à 1979, lorsqu'a été créée la [délégation pour les relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande \(DANZ\)](#). Depuis, cette délégation a régulièrement participé à des réunions interparlementaires avec ceux-ci afin de renforcer les relations avec ces deux pays et échanger sur des questions d'intérêt commun telles que l'agriculture, l'énergie, l'environnement et le changement climatique, le développement et la coopération économique, les sciences et la technologie, le commerce, l'action en faveur de la sécurité mondiale et régionale dans la région Asie-Pacifique, la lutte contre le terrorisme ainsi que les Droits de l'homme. La [39e réunion interparlementaire UE-Australie](#), dernière en date, a eu lieu à Sidney et à Brisbane, en Australie, en octobre 2018. La [22e réunion interparlementaire UE-Nouvelle-Zélande](#) s'est tenue à Wellington et à Auckland en février 2018.

Le Parlement européen est représenté dans ses relations avec les autres pays du Pacifique par la [délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE \(DACP\)](#). La DACP se réunit avec son homologue ACP dans le cadre de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, compose d'un nombre égal de représentants de l'UE et des pays ACP. La mission principale de la délégation est de préparer les réunions de l'Assemblée paritaire, d'assurer l'évaluation et le suivi des activités du Parlement européen, d'organiser des réunions avec des personnalités des pays ACP, et d'examiner des questions d'actualité liées à la mise en œuvre de l'accord de Cotonou. La [37e session](#) de l'Assemblée paritaire ACP-UE s'est tenue à Bucarest (Roumanie) en mars 2019; la prochaine doit avoir lieu au Rwanda en décembre 2019.

Flavia Bernardini



